



Abus de la banque taux d usure et frais bancaire

Par **jhon62250**, le **15/03/2011** à **10:40**

Bonjour,à tous

client d'un écureuil bien trop gourmand à mes yeux je souhaiterais avoir un avis éclairé sur plusieurs points.

Je souhaiterais donc savoir si la banque a légalement le droit de ramener mon découvert autorisé de 600 euros à 50 et ceux sans m'en avertir précédemment?

De plus mon compte présentant un découvert de 250 euros je me suis vu imputé différents frais notamment des lettres de demande de recouvrement envoyées à 24 heures d'intervalle? Je me pose donc des questions quant à la légalité de ses opérations.

De plus en consultant mes comptes en sus de la facturation des lettres j'ai un ponctionnement d'un montant unique de 38 euros pour commissions d'intervention, sans plus de détail, le bouclier tarifaire s'applique-t-il dans ce cas?

Et enfin je souhaiterais connaître le calcul du taux d'usure, de quelle façon l'appliquer à mes comptes afin d'avoir le taux réel appliqué à ceux-ci?

Je me prépare à envoyer un courrier afin de demander le remboursement des frais, je ne manquerais pas de vous tenir informé de la suite de mes démarches.

Merci par avance de l'attention que vous m'accorderez.